



DÉCHETS VERTS

- Feuillages
- Tontes de gazon**
- Fleurs fanées
- Tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux**
- Branchages et troncs inférieurs à 15 cm de diamètre

Votre **CALENDRIER** de collecte **2025**
Le ramassage s'effectue **LE MARDI MATIN.**

1 fois par semaine du 1^{er} avril au 24 juin

Avril	Mardi 1	Mardi 8	Mardi 15	Mardi 22	Mardi 29
Mai	Mardi 6	Mardi 13	Mardi 20	Mardi 27	
Juin	Mardi 3	Mardi 10	Mardi 17	Mardi 24	

1 fois tous les 15 jours du 1^{er} juillet au 18 novembre

Juillet	Mardi 1	Mardi 15	Mardi 29
Août	Mardi 12	Mardi 26	
Septembre	Mardi 9	Mardi 23	
Octobre	Mardi 7	Mardi 21	
Novembre	Mardi 4	Mardi 18	

À CONSERVER

Les interdits : Les gros branchages supérieurs à 15 cm de diamètre, bois, souches, planches, mobilier, terre, sable, gravats, pierres, sacs plastiques, emballages, encombrants, déchets toxiques et produits d'entretien, déchets coupants et tranchants, verre.

POUR CES INTERDITS, des déchèteries sont présentes sur l'ensemble du territoire.
Retrouvez les horaires d'ouvertures : agglo-muretain.fr

À NOTER :

Les bacs non conformes et les dépôts au sol ne seront pas collectés.

Information :
05 34 46 30 50



Le bac doit être sorti la veille au soir du jour de collecte, couvercle fermé.

Le Muretain Agglo - 8 bis avenue Vincent Auriol - CS 40029 - 31601 Muret Cedex